



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 24
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h35

Secrétaire : Magalie PIAT

CULTURE

DL.17.101 - Convention de partenariat entre la Mairie d'Ingré et les associations

Evelyne CAU expose :

Dans le cadre de son action « Hommage à Jean Zay », la ville d'Ingré souhaite la création d'un parcours passant par la mairie, la salle des fêtes, la place de la Laïcité, l'entrée des écoles Emilie Carles et Victor Hugo, le centre de loisirs, l'espace culturel et la bibliothèque, dénommé « SENTIER Jean Zay ». Ce sentier sera accessible à l'ensemble des promeneurs.

La ville d'Ingré propose aux différentes associations artistiques suivantes : Acapi, Phosphène, Sans Titre et le CMPJM, une collaboration visant à ponctuer ce parcours d'œuvres artistiques ou de leurs reproductions en lien avec certaines citations de Jean Zay.

Une convention de partenariat a été signée entre la mairie d'Ingré et chaque association pour préciser les modalités techniques et financières, et notamment les subventions accordées pour la réalisation des projets.

La répartition est la suivante :

- Acapi 1200 € pour deux œuvres
- Sans Titre 1200 € pour deux œuvres
- Phosphène 600 € pour une œuvre
- CMPJM 600 € pour une œuvre

Après présentation en commission « Culture – Sport » du 28 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer les dites-conventions.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

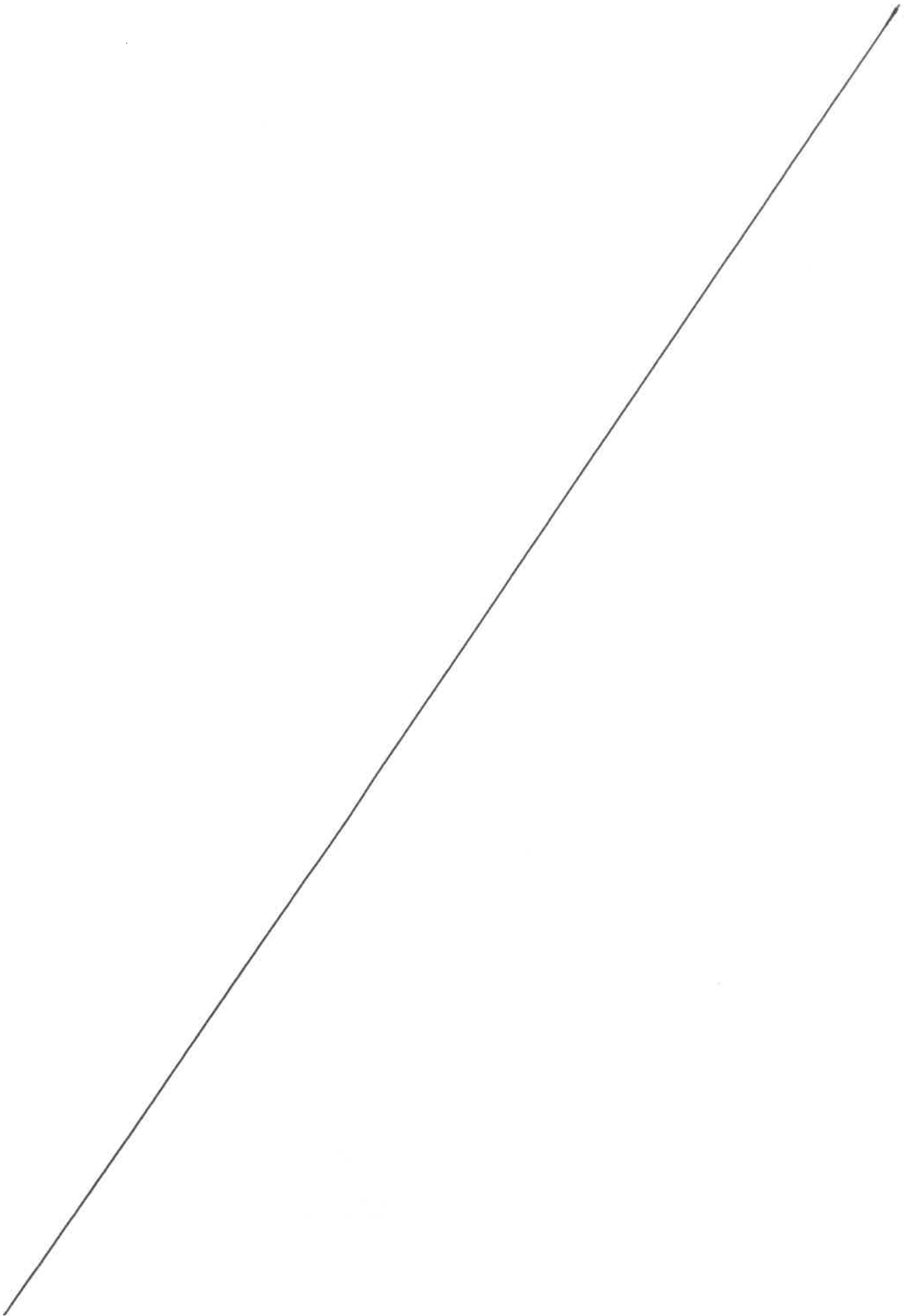
INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017

 Le Maire
Christian DUMAS.



Acte à classer

DL-17-101

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T17-03-42.00 (MI209019466)**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DL-17-101-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Convention de partenariat entre la mairie d'Ingré
les associations**Date de décision :** 19/12/2017**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions aux associations.**Acte :**[DL.17.101-CULT-convention de partenariat entre mairie Ingré et les associations.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 17:03

Par [RICHARD Aurélie](#)**Transmis**

Date 27/12/17 à 17:03

Par [RICHARD Aurélie](#)**Accusé de réception**

Date 27/12/17 à 17:11